Formation Spécialisée Ministérielle
Déclaration Liminaire UNSA DEFENSE
Paris, le 26 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, l'UNSA Défense souhaite la bienvenue au nouveau directeur de la DRH-MD, M. Olivier BOUCHERY en espérant la poursuite de la direction prise par son prédécesseur en terme de santé, sécurité et qualité de vie au travail. En effet, les travaux et échanges constructifs entre nos organisations et SRP5 ont permis de notables avancées dans ces domaines.

Telle une récurrence, cette séance de la FS ministérielle se tient dans un climat social morose empreint de décisions politiques visant à pointer les agents de l'État comme les responsables de l'état désastreux des finances publiques. Les agents sont particulièrement impactés moralement alors qu'ils remplissent leurs missions et ne sont en aucun cas responsables du déficit de notre pays. Ce moral est d'autant plus fragile, qu'au sein du MINARM, depuis de nombreuses années, les réorganisations perpétuelles mettent à mal les personnels. Ceux-ci se retrouvant psychologiquement affaiblis d'autant plus quand certains chefs d'organismes portent un regard dédaigneux sur la population civile.

Concernant le point 3 de l'ordre du jour, l'UNSA Défense s'interroge sur l'intérêt d'intégrer une nouvelle notion dans le cadre de la santé et sécurité au travail. Le chef d'organisme, le chef d'emprise, tels que décrits dans le décret 2012-422, sont clairement identifiés et leurs responsabilités respectives décrites. La création de la nouvelle terminologie « commandant de base » est, pour l'UNSA Défense, source de confusion. Ne devons-nous pas nous en tenir, dans le cadre d'une organisation claire de la prévention des risques professionnels aux définitions des textes chapeaux ? Selon l'UNSA Défense la déclinaison de la prévention des risques professionnels s'en trouvera plus efficace.

Le bilan de la cellule Thémis choque l'UNSA Défense sur plusieurs points, notamment :

- 7 conseillers pour traiter 800 « contacts » : est-ce digne d'un ministère dont son ministre demande la tolérance zéro concernant les auteurs de harcèlement, violences sexuelles et discrimination ?

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

- le terme « contact » est-il adapté dans le cadre des missions de la cellule Thémis ? L'UNSA Défense s'interroge sur la volonté réelle du ministère de traiter la situation des agents en détresse ;

- l'augmentation continuelle des situations traitées par la cellule THEMIS démontre de manière flagrante, pour l'UNSA Défense, une dégradation des conditions de vie au travail par une absence de gestion locale.

Force est de constater que les chefs d'organismes se déchargent de leurs responsabilités en la matière et ne mènent pas les analyses indispensables au traitement de ces situations.

Outre les chiffres présentés ce jour des dossiers suivis par la cellule Thémis, le constat de l'UNSA Défense est aussi tiré des chiffres de traitement des dossiers de sanctions dans les instances idoines. Les chefs d'organismes se délestent, ils surévaluent les sanctions pour ne pas avoir à traiter les situations ! La conduite à tenir tant pour la victime que pour la personne mise en cause, sont décrites dans l'instruction du 26 mars 2024. Le chef d'organisme se doit de gérer la situation : des outils sont à sa disposition. Les agents victimes sont souvent livrés à eux-mêmes face au labyrinthe administratif. L'agent recevant son accord pour l'octroi d'une protection fonctionnelle se retrouve fort dépourvu : j'en fais quoi maintenant ?

Eprouvés par un dossier traité lors de la commission sur les recours en matière d'accident du travail et des maladies professionnelles pour les ouvriers de l'Etat et les agents contractuels, les représentants UNSA Défense demandent de rappeler aux employeurs que le traitement des situations de RPS ne soit pas seulement un ensemble de cases à cocher : il est indispensable de prendre le temps de l'écoute et de l'échange. Lorsqu'une cellule pluridisciplinaire préconise d'échanger sur les RPS hebdomadairement au sein d'un établissement, il y a une raison tirée d'une analyse. La hiérarchie intermédiaire ne peut pas décider de ne l'aborder que mensuellement. Le chef d'organisme doit veiller au respect des travaux de la prévention en la matière. De là à penser que la mission prime sur la santé et la sécurité des agents, il n'y a qu'un pas.

L'UNSA Défense demande au ministère des armées de réagir pour éviter des catastrophes. Il ne faut pas attendre le Rapport Social Unique (RSU), il s'agit de faire du temps réel.

Particulièrement satisfaite du guide de prévention de risques psychosociaux et de traitement des troubles psychosociaux, l'UNSA Défense salue le travail effectué concernant le memento le déclinant. L'UNSA Défense fonde l'espoir que ce sera bien un outil utilisé par les chefs d'organismes. En effet, sachant que certains chefs d'établissement ne respectaient déjà pas le guide, quelles garanties avons-nous qu'ils prendront connaissance de ce document et suivront ses fiches ? Permettra-t-il d'effacer l'invisibilité des personnels civils dans le traitement des situations difficiles ? L'UNSA Défense veut y croire en affirmant que ce document est rédigé pour inciter à

analyser les situations et doit créer une réelle dynamique en matière de politique locale de prévention des RPS et HDVS.

Suite à la réforme ADP/PM, presque aboutie mais loin d'être terminée pour certains organismes et par là même pour les agents, l'UNSA Défense s'inquiète de la suite avec la transformation ADP/PC :

- les organismes vont-ils, cette fois, anticiper l'ouverture des postes ?
- quels postes vont être proposés ?
- qui va gérer le personnel des « micro-organismes » ?
- où sont passées les compétences, sans parler des dossiers du personnel ?

L'UNSA Défense sera très attentive au suivi de ces agents, notamment quand leur employeur actuel ne se préoccupe pas de leurs conditions de travail à venir chez leurs futurs employeurs et vous alerte déjà monsieur le Président sur les conséquences désastreuses qui impacteront l'ensemble de la chaine RH et ses administrés.

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, l'UNSA Défense vous remercie pour votre écoute attentive et pour les réponses qui seront apportées à cette déclaration liminaire.